

DROIT DE VISITE

A compter du **20 mars 2023**, les visites sont autorisées selon les principes suivants :

Sans RDV

**Tous les jours entre 13h et 19h
Avec 2 visiteurs maximum en chambre**

**Visites des enfants de plus de 3 ans autorisées
en extérieur ou dans un lieu dédié**



**Désinfectez-vous les mains à l'entrée et à la
sortie du CMA et autant que nécessaire**

Tout visiteur présentant des symptômes doit reporter sa visite.

A défaut, il doit obligatoirement porter un masque chirurgical.

Nous vous remercions de l'application de ces mesures.

Tout visiteur ne respectant pas ces règles pourra se voir prier de quitter l'établissement.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire.

La Direction